

RAPPORT ANNUEL

2014 - 2015



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!

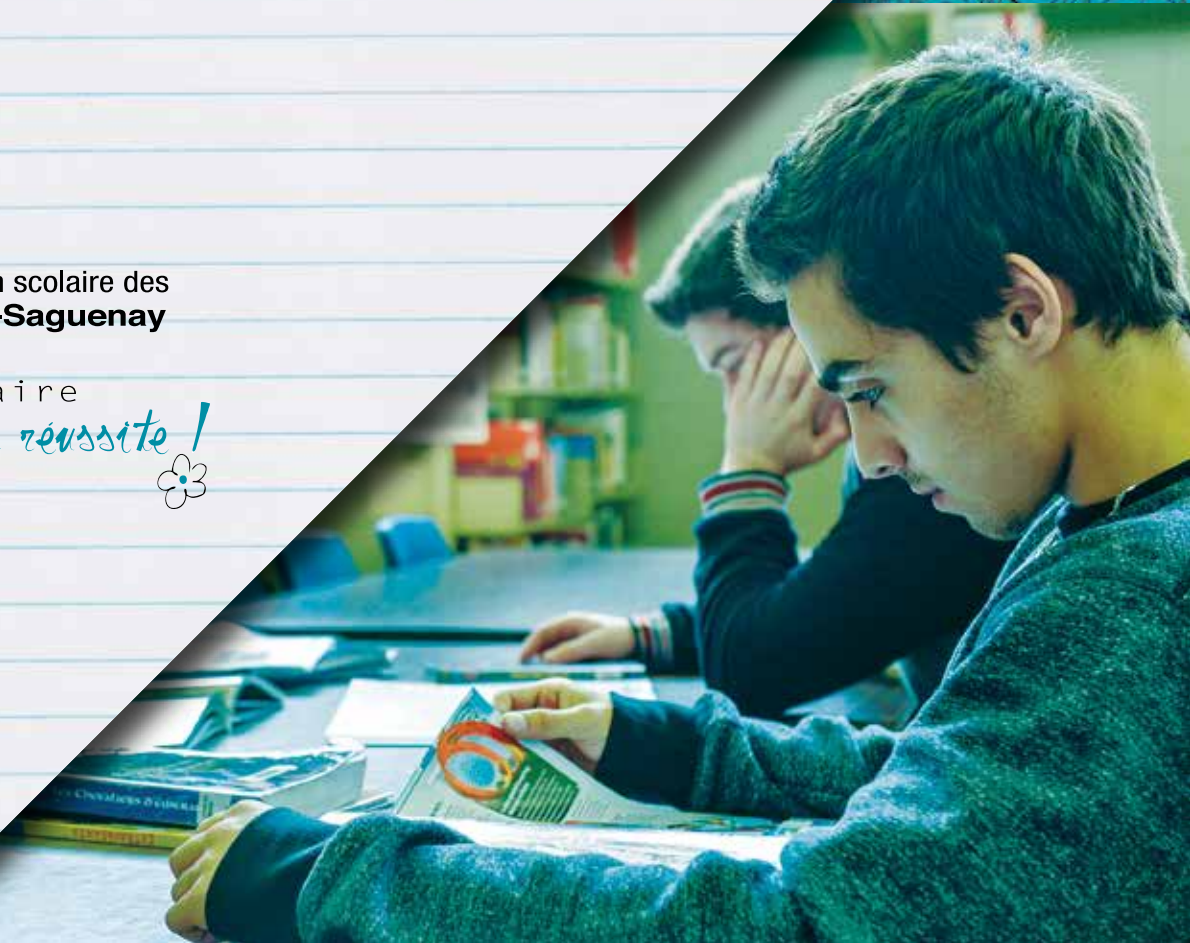




Table des matières

Message du président et de la directrice générale	4
Liste des établissements de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	5
Membres du conseil des commissaires par circonscription et Services administratifs	6
LES BONS COUPS des élèves et des membres du personnel	7
Principales réalisations relatives au plan stratégique et à la convention de partenariat 2014-2019	12
Rapport du protecteur de l'élève	16
Éléments relatifs à l'intimidation et à la violence à l'école	17
Principaux indicateurs de réussite et constats	18
Actions et décisions prises par le conseil des commissaires	20
Bilan des états financiers	21
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs Comparatif 2014-2015	22
FORCES AVENIR	23
Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSRS	25



Partenaire
de la réussite !





Message du président et de la directrice générale



Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2014-2015 qui présente le portrait des projets et activités réalisées à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Vous serez par le fait même en mesure de constater la somme d'efforts déployés par l'ensemble de notre personnel pour atteindre les objectifs et cibles fixés dans le plan stratégique 2014-2019 et dans l'entente de partenariat avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESRS).

L'année 2014-2015 fut encore une fois une année de grands changements à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay puisqu'elle a été marquée par des élections scolaires dans un territoire reconfiguré où quelque 12 candidats et un président ont été élus au suffrage universel.

Les enjeux autour de ces élections ont été nombreux, si ce n'est le maintien des services offerts aux élèves dans un contexte de compressions budgétaires successives, les bouleversements à venir dans le milieu de l'Éducation au Québec et l'importance du maintien de la démocratie scolaire.

Parallèlement, on peut dire que l'année 2014-2015 a aussi apporté plusieurs annonces et événements positifs, tel un projet d'agrandissement majeur à l'école primaire Des Jolis-Prés ou l'inauguration de gymnases tout neufs dans deux de nos écoles primaires, Sainte-Bernadette et Saint-Denis/Saint-Isidore.

Notre organisation a dû redoubler d'efforts et de créativité pour préserver la qualité des services aux élèves malgré l'adoption d'un budget déficitaire en début d'année scolaire. En effet, la CSRS a dû faire face à un manque à gagner de 3 M \$, incluant des compressions de l'ordre de 2,6 M \$ exigées par Québec qui a autorisé notre organisation à assumer un déficit d'exercice anticipé d'un peu plus d'un million \$ pour l'année 2014-2015. La Commission scolaire a dû mettre en place un plan de redressement afin de présenter un budget équilibré en 2016-2017.

Au nom des membres du conseil des commissaires et de la direction de la CSRS, nous tenons à souligner le travail remarquable de tous les membres du personnel qui contribuent quotidiennement à la persévérance, au développement du plein potentiel et à la réussite de nos élèves jeunes et adultes.

À chacune et à chacun, nos plus sincères remerciements!

Antonin Simard,
président

Christine Tremblay
directrice générale



Les établissements de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay



Écoles primaires

ANDRÉ-GAGNON

Gynette Blackburn, directrice

ANTOINE-DE SAINT-EXUPÉRY

Ginette Tremblay, directrice

DE LA PULPERIE

Mario Lemieux, directeur

DES QUATRE-VENTS / LA CARRIÈRE

Marc Girard, directeur

DU VALLON / MARIE-MÉDIATRICE / SAINT-FÉLIX

Brigitte Bellemare, directrice

FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

Luc Émond, directeur

JEAN-FORTIN / LA SOURCE

Sonia Deschênes, directrice
Régis Lavoie, directeur adjoint

LE ROSEAU / SAINTE-ROSE

Annie Gaudreault, directrice

L'HORIZON / SAINTE-BERNADETTE

Sonia Sirois, directrice

MÉDÉRIC-GRAVEL

Pascale Simard, directrice

MONT-VALIN / SAINTE-CLAIRE

Hervey Beaulieu, directeur

NOTRE-DAME / DES JOLIS-PRÉS

Isabelle Boivin, directrice
Sandra Boulianne, directrice adjointe

NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

France Tremblay, directrice

SAINT-CŒUR-DE-MARIE / SAINT-ANTOINE

Jean-François Proulx, directeur

SAINT-DAVID

Sylvain Morissette

SAINT-DENIS / SAINT-ISIDORE

Louise Noël, directrice

SAINT-JOSEPH

Astrid Desmeules, directrice

SAINTE-THÉRÈSE

Micheline Reid, directrice

VANIER / SAINT-GABRIEL

Marie-Claude Tremblay, directrice

École primaire et secondaire

FRÉCHETTE

Line Fortin, directrice

Écoles secondaires

CHARLES-GRAVEL

Johanne Allard, directrice
Mireille Boutin, directrice adjointe
Isabelle Gauthier, directrice adjointe
Karine Lavoie, directrice adjointe
Serge Tremblay, directeur adjoint
Paulin Turcotte, gestionnaire administratif d'établissement

DE L'ODYSSÉE LAFONTAINE ET DOMINIQUE-RACINE

Carl Bouchard, directeur
Alain Bélanger, directeur adjoint
Catherine Boivin, directrice adjointe
Dave Mc Mullen, directeur adjoint
Gilbert Paiement, directeur adjoint
Marie-Josée Simard, directrice adjointe
Armand Bergeron, gestionnaire administratif d'établissement

DES GRANDES-MARÉES

Marie-Josée Tremblay, directrice
Michelle David, directrice adjointe
Pascal Martel, directeur adjoint
Stéphane Angers, gestionnaire administratif d'établissement

Centre de formation générale des adultes

CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

DES RIVES-DU-SAGUENAY

Patricia Bouchard, directrice
France Tremblay, directrice adjointe

Centres de formation professionnelle

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

Linda Fortin, directrice

L'OASIS

Dominic Boily, directeur
Sarah Drolet, directrice adjointe

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DU FJORD

Stéphane Minier, directeur
Dany Vaillancourt, directeur adjoint

Conseil des commissaires

Antonin Simard, président

Membres du conseil des commissaires par circonscription

- 1 **Raymond-Marie Mallette**
- 2 **Jean-Claude Martel**, vice-président
- 3 **Jimmy Tremblay**
- 4 **Diane Gauthier**
- 5 **Michel Girard**
- 6 **Hélène De Champlain**
- 7 **Sonia Desgagné**
- 8 **Marc Larocque**
- 9 **Ruth Gagnon**
- 10 **France Gagné**
- 11 **Diane Durand**
- 12 **Sylvie Belzile**

Francis Bérubé
commissaire parent – secteur primaire

Caroline Tremblay
commissaire parent – secteur primaire

Annick Larouche
commissaire parent – secteur secondaire

Robert Tremblay
commissaire parent – comité HDAA

Services administratifs

Direction générale

Christine Tremblay
Directrice générale

Gilles Routhier
Directeur général adjoint
et communication

Hélène Aubin
Conseillère en communication

Secrétariat général

Sarah Tremblay
Secrétaire générale

Services éducatifs – Jeunes

Josée Gaudreault
Directrice

Catherine Gagné
Directrice adjointe

Stéphane Côté
Directeur adjoint

Annie Girard
Régisseuse du transport

Services éducatifs – Adultes

Jean Blackburn
Directeur

Éric Nadeau
Coordonnateur

Service informatique

Paul Lalancette
Directeur

Service des ressources humaines

Jocelyn Ouellet
Directeur

Geneviève Gilbert
Directrice adjointe

Claude A. Tremblay
Coordonnateur

Chantale Fortin
Coordonnatrice

Lise Pâquet
Agente d'administration

Service des ressources matérielles

Martin Deschênes
Directeur

Claude A. Tremblay
Directeur adjoint

Sébastien Malenfant
Directeur adjoint

Alain Duchesne
Régisseur

Julie Gaudreault
Agente d'administration

Service des ressources financières

Christine Tremblay
Directrice (juillet 2014 à février 2015)

Carl Duchesne
Directeur adjoint,
directeur (depuis février 2015)

Audrey Lavoie
Coordonnatrice

France Tremblay
Agente d'administration

Francis Maltais
Régisseur

Exécutif du comité de parents

Anik Larouche
Présidente

Caroline Tremblay
Vice-présidente

Virginie Boudreault
Secrétaire-trésorière

Gaëtan Gagnon
Directeur

Martin Lavoie
Directeur





LES BONS COUPS

des élèves et des membres du personnel

Encore cette année, nos élèves et le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se sont démarqués tout au long de l'année scolaire. Les projets et participations aux différents concours ou compétitions de tout acabit ont été nombreux et plusieurs de ces exploits et réalisations ont défrayé la manchette dans les médias ou sur les différentes plates-formes électroniques. Félicitations aux élèves et aux membres de notre personnel qui ont récolté les honneurs.

MÉDAILLE AU MÉRITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA



Félicitations à **Valérie Tremblay** (école secondaire Charles-Gravel), **Ismaël Rahem** (école secondaire De l'Odyssée/Dominique-Racine), **Marika Côté-Hamel** (école secondaire des Grandes-Marées) et **Alycia Houde** (école secondaire Fréchette), récipiendaires de la médaille académique du Gouverneur général du Canada 2014-2015. Ces quatre jeunes ont obtenu la plus haute moyenne à la fin de leurs études secondaires dans leur école respective.

Nos élèves parmi les meilleurs!

MÉDAILLE ACADÉMIQUE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA
Nos plus sincères félicitations à 4 élèves exceptionnels

Valérie Tremblay, Ismaël Rahem, Marika Côté-Hamel et Alycia Houde ont été honorés par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (CSRS) pour avoir maintenu la plus haute moyenne générale au terme de leurs études secondaires dans leur école respective en 2014-2015.

<p>Valérie Tremblay</p> <p>de l'école Charles-Gravel a cumulé une moyenne de 94,38 % pour l'ensemble de ses cours de 4^e et de 5^e secondaires. Elle est également détentrice d'une bourse d'exemption des frais de scolarité de l'Université du Québec à Chicoutimi. Afin de souligner le travail exceptionnel de Valérie, la Fondation de l'école lui a remis une bourse de 300 \$. La lauréate est ici entourée de M. Antonin Simard, président de la CSRS, et de la directrice de l'école, Mme Johanne Allard.</p>	<p>Ismaël Rahem</p> <p>de l'école De l'Odyssée/Dominique-Racine a cumulé une moyenne de 95,15 % pour l'ensemble de ses cours de 4^e et de 5^e secondaires. Il est également détenteur d'une bourse d'exemption des frais de scolarité de l'Université du Québec à Chicoutimi. Afin de souligner le travail exceptionnel d'Ismaël, la direction et les enseignants de l'école lui ont remis une bourse de 300 \$. La lauréat est ici entouré de M. Antonin Simard, président de la CSRS, et du directeur de l'école, M. Carl Boisclair.</p>
<p>Marika Côté-Hamel</p> <p>de l'école des Grandes-Marées a cumulé une moyenne de 95,50 % pour l'ensemble de ses cours de 4^e et de 5^e secondaires. Elle est également détentrice d'une bourse d'exemption des frais de scolarité de l'Université du Québec à Chicoutimi. Afin de souligner le travail exceptionnel de Marika, la direction et les enseignants de l'école lui ont remis une bourse de 300 \$. La lauréate est ici entourée de M. Antonin Simard, président de la CSRS, et du directeur adjoint de l'école, M. Claude Tremblay.</p>	<p>Alycia Houde</p> <p>de l'école secondaire Fréchette a cumulé une moyenne de 99,80 % pour l'ensemble de ses cours de 4^e et de 5^e secondaires. Elle est également détentrice d'une bourse d'exemption des frais de scolarité de l'Université du Québec à Chicoutimi. Afin de souligner le travail exceptionnel d'Alycia, la direction et les enseignants de l'école lui ont remis une bourse de 300 \$. La lauréate est ici entourée de M. Antonin Simard, président de la CSRS, et de Mme Estelle Girard, enseignante à l'école Fréchette.</p>

Nos élèves s'épanouissent et vivent leurs passions, au public!

Partenaire de la réussite!

LES BONS COUPS

des élèves et des membres du personnel

DÉFI GÉNIE INVENTIF FINALE PROVINCIALE



De gauche à droite : Simon Richer et Thomas-Étienne Bouchard (absent sur la photo Raphaël Gilbert), en compagnie de Nathalie Beaudry, présidente du Réseau CDLS-CLS

Prix de l'ingéniosité – 2^e cycle du secondaire

– 14^e finale provinciale Défi génie inventif ÉTS

à **Raphaël Gilbert, Simon Richer** et **Thomas-Étienne Bouchard**,

4^e secondaire, école secondaire De l'Odysée/Dominique-Racine

Les écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Nos élèves parmi les premiers!

DÉFI GÉNIE INVENTIF 2015
Bravo à tous nos élèves du secondaire qui ont participé au Défi Génie Inventif et félicitations aux 22 élèves qui nous ont représentés lors de la finale régionale Rio Tinto Alcan.

Zackary Gosselin et Jean-Nicolas Lavoie
École secondaire des Capteurs-Blancs
Médaille de bronze - 2^e place
Niveau de l'école : 4^e secondaire

Raphaël Gilbert et Simon Richer
École secondaire De l'Odysée / Dominique-Racine
Médaille d'argent - 2^e place
Niveau de l'école : 4^e secondaire à l'école De l'Odysée / Dominique-Racine
Prix de l'ingéniosité - Niveau de l'école : 4^e secondaire
Participation à la finale provinciale (sept 2015)

Thomas-Étienne Bouchard
École secondaire De l'Odysée / Dominique-Racine
Médaille d'argent - 2^e place
Niveau de l'école : 4^e secondaire à l'école De l'Odysée / Dominique-Racine
Prix de l'ingéniosité - Niveau de l'école : 4^e secondaire
Participation à la finale provinciale (sept 2015)

Anne-Julie Boileau, Marie-Eve Collard, Alex Morin et Roxane Enaud
École secondaire De l'Odysée / Dominique-Racine
Médaille de bronze - 3^e place
Niveau de l'école : 4^e secondaire

CONCOURS MATHÉMATIQUE 2015
Bravo à tous les élèves du primaire qui ont participé au Concours Mathématique 2014-2015 et félicitations aux 20 équipes qui nous ont représentés lors de l'épreuve régionale.

Je vis mes passions au PUBLIC

Jessy Guélin et Jordan Bolduc
2^e année, école De l'Odysée / Dominique-Racine
DEUXIÈME POSITION

Marie-Julie Lévesque et Emmanuel Tanguay
2^e année, école De l'Odysée / Dominique-Racine
TROISIÈME POSITION

OPTI-MATH 2015
Bravo à tous les élèves du secondaire qui ont participé aux concours Opti-Math et Opti-Math Plus et félicitations aux 30 élèves de notre Commission scolaire qui nous ont représentés lors de la finale régionale.

OPTI-MATH PLUS 2015

Simon Richer
2^e secondaire
école De l'Odysée / Dominique-Racine
MEILLEURE POSITION

Thomas Richer
2^e secondaire
école De l'Odysée / Dominique-Racine
MEILLEURE POSITION
GRAND SAUVANT

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Partenaire de la réussite!

GRANDE FINALE DES BRIGADES CULINAIRES - LA TABLÉE DES CHEFS

2^e place – Finale provinciale -

Les Brigades culinaires - La tablée des chefs

pour **Alexandra Tremblay, Charles Bittner,**

Kevin Trottier-Nadeau et **Étienne Grenon,**

école secondaire De l'Odysée/

Dominique-Racine



De gauche à droite : Étienne Grenon, Alexandra Tremblay, Kevin Trottier-Nadeau, Ricardo Larrivière, Wren Lemieux (enseignant accompagnateur), Charles Bittner et Simon Bernier, chef mentor.

PRIX DE RECONNAISSANCE ESSOR

C'est le vernissage Artistes-Artistes de l'école Le Roseau qui a séduit le jury régional du Prix de reconnaissance Essor (remis par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Soutenus par l'artiste-peintre Nancy Bergeron, 25 enfants autistes ont réalisé chacun un tableau. Ce projet s'inscrivait dans le cadre des activités entourant le Mois de l'autisme.



De gauche à droite : Hugo Bouchard (Min. de la Culture et des Communications – direction régionale); en avant, les jeunes Alysso Roberge et Louis-Philippe Rioux. Derrière, Stéphane Roberge (parent), Carmen Simard (orthopédagogue), Nancy Aubry (enseignante), l'artiste Nancy Bergeron, Anne-Sophie Desforges (enseignante), Geneviève Côté (Min. de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et Annie Gaudreault (directrice de l'école Le Roseau)

FÊTE DE LA RECONNAISSANCE 2014

Le 27 novembre 2014, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a souligné le départ à la retraite et les 25 ans de service de 89 personnes. Ce fut également l'occasion pour le nouveau président, M. Antonin Simard, de rendre hommage à la présidente sortante, Mme Liz Simard- Gagné.



De gauche à droite : la présidente sortante, Mme Liz Simard-Gagné et le nouveau président, M. Antonin Simard

PROTOCOLE D'ENTENTE HOCKEY CIVIL ET HOCKEY SCOLAIRE

Signature d'une entente de cinq ans entre la ville de Saguenay, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le Club de hockey mineur de Chicoutimi et Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'offrir une avenue supplémentaire aux jeunes passionnés de ce sport. Qu'ils jouent pour une ligue civile ou scolaire, ces derniers pourront dorénavant pratiquer leur sport dans les arénas de l'arrondissement de Chicoutimi.



De gauche à droite, à l'avant : Alain Régnier, président Hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean, Céline Lapointe, Club de hockey mineur de Chicoutimi. Derrière : Luc Boivin, conseiller Ville de Saguenay, Antonin Simard, président CSRS

SESSION DE TRANSFERT ÉCOLE EN RÉSEAU

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a accueilli plus de 200 personnes provenant de 20 commissions scolaires du Québec dans le cadre de la Session de transfert du programme École en réseau. Ce colloque de deux jours a permis aux intervenants de mettre à jour différentes stratégies d'apprentissage destinées aux élèves des classes branchées d'École en réseau.



CERTIFICAT RECONNAISSANCE

Le conseil des commissaires a fièrement souligné les exploits de 18 élèves, jeunes et adultes, qui se sont illustrés de façon exceptionnelle sur la scène provinciale, nationale et internationale en 2014-2015 dans une discipline ou un secteur particulier.



Le 15 octobre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay était fier de reconnaître l'excellence et la persévérance dont ces jeunes ont fait preuve dans l'atteinte de leurs objectifs personnels. Ces 18 élèves, jeunes et adultes, se sont tous illustrés de façon exceptionnelle sur la scène provinciale, nationale ou internationale en 2014-2015 dans une discipline ou un secteur particulier.

Nos élèves s'épanouissent et vivent leurs passions, au public!



INAUGURATION DES GYMNASES DE L'ÉCOLE SAINT-DENIS/SAINT-ISIDORE ET SAINTE-BERNADETTE

Le 15 décembre 2014, les membres du conseil des commissaires et de la direction de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay étaient fiers d'inaugurer le gymnase de l'école Saint-Denis/Saint-Isidore et celui de l'école Sainte-Bernadette. Ces inaugurations ont été effectuées en présence du député de Dubuc et adjoint parlementaire du premier ministre dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Serge Simard, et du député de Chicoutimi, M. Stéphane Bédard.



De gauche à droite : Jacques Fortin, conseiller municipal, Christine Tremblay, directrice générale CSRS, Serge Simard, député de Dubuc, Louise Noël, directrice école Saint-Denis/Saint-Isidore, Antonin Simard, président CSRS, et Stéphane Bédard, député de Chicoutimi.



De gauche à droite : Antonin Simard, président CSRS, Serge Simard, député de Dubuc, Sonia Sirois, directrice école Sainte-Bernadette, et Stéphane Bédard, député de Chicoutimi.

SHOW DES RIVES 2014-2015

Les spectateurs en ont eu plein la vue lors des prestations offertes lors du Show des Rives, édition 2014-2015. En tout, 18 numéros artistiques étaient présentés par des élèves de niveau secondaire. Le Show des Rives compte sur l'appui d'un nouveau partenaire, le Festival Jazz et Blues de Saguenay, qui, en plus d'offrir une bourse, a proposé aux musiciens gagnants de faire la première partie d'un spectacle professionnel dans le cadre du Festival.





Principales réalisations relatives au plan stratégique et à la convention de partenariat 2014-2019



L'année 2014-2015 représente la première tranche du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Cette reddition de comptes présente deux changements importants comparativement aux précédentes. Tout d'abord, elle porte sur la convention de partenariat et le plan stratégique de la commission scolaire. Au cours de l'élaboration de notre nouveau plan stratégique, il a été convenu de fusionner ces deux processus administratifs afin de centrer les actions sur la mission de l'organisation et de mesurer les impacts de ces actions à l'aide des mécanismes de régulation et de reddition de comptes.

La première orientation définit les priorités et les objectifs de la convention de partenariat déterminés avec le ministère de l'Éducation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les orientations 2, 3 et 4 correspondent aux priorités visées par l'organisation pour 2014-2019.

La seconde nouveauté de la reddition de comptes consiste à fixer des cibles chiffrées pour la majorité des objectifs retenus. Ce nouveau mécanisme permet de déterminer plus facilement si les cibles retenues ont été atteintes ou non et dans quelle proportion.

Pour l'année 2014-2015, 13 des 17 objectifs comportant une cible pour 2014-2015 ont atteint ou dépassé les objectifs fixés. Les cibles annuelles qui n'ont pas été atteintes sont indiquées en rouge dans le tableau qui suit. Pour cette période, le bilan est donc plus que positif et nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par l'ensemble du personnel de chaque unité administrative.

Forte de l'ensemble des moyens mis en place pour atteindre ses objectifs (qualification et diplomation des élèves jeunes et adultes, persévérance scolaire, milieu sain et sécuritaire, satisfaction au travail du personnel, relations avec la communauté et avec les parents de ses élèves, partenariat avec le milieu de la santé, des services sociaux et municipal, etc.), la CSRS est confiante d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixées. Parmi ces moyens, mentionnons, entre autres, les processus de régulation permettant l'analyse des résultats de fin d'année obtenus dans différentes matières au primaire et au secondaire, la mise en place d'interventions adaptées pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), la mise en œuvre de projets en formation générale des adultes et en formation professionnelle favorisant l'amélioration de la diplomation et la concertation entre les écoles secondaires et les centres.

Notons que, depuis la mise en place de la convention de partenariat et du plan stratégique, les résultats obtenus sont extrêmement positifs. Les stratégies privilégiées portent fruit et permettent d'espérer que nos objectifs seront atteints d'ici 2019.

Pour la prochaine année, la CSRS devra établir des cibles annuelles liées aux objectifs ayant fait l'objet d'un portrait de situation en 2014-2015. En effet, des questionnaires transmis aux élèves et au personnel de notre organisation ont permis de dresser un portrait de situation en ce qui a trait à trois objectifs précis :

- le sentiment de sécurité des élèves;
- le respect du niveau d'activités physiques;
- le sentiment de satisfaction du personnel de la CSRS par rapport à la qualité de vie au travail.

Les cibles de notre plan stratégique 2014-2019 sont élevées et représentent un défi de taille pour l'organisation qui devra déployer les efforts nécessaires afin que le plus grand nombre d'élèves persévèrent et obtiennent une diplomation ou une qualification.

Pour obtenir plus d'information sur l'ensemble des stratégies et des actions réalisées dans le cadre de cette première année du nouveau plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, nous vous invitons à consulter le document complet en cliquant sur le lien suivant :

www.crsaguenay.qc.ca/medias/crsaguenay/fichiers/cumupstat.pdf

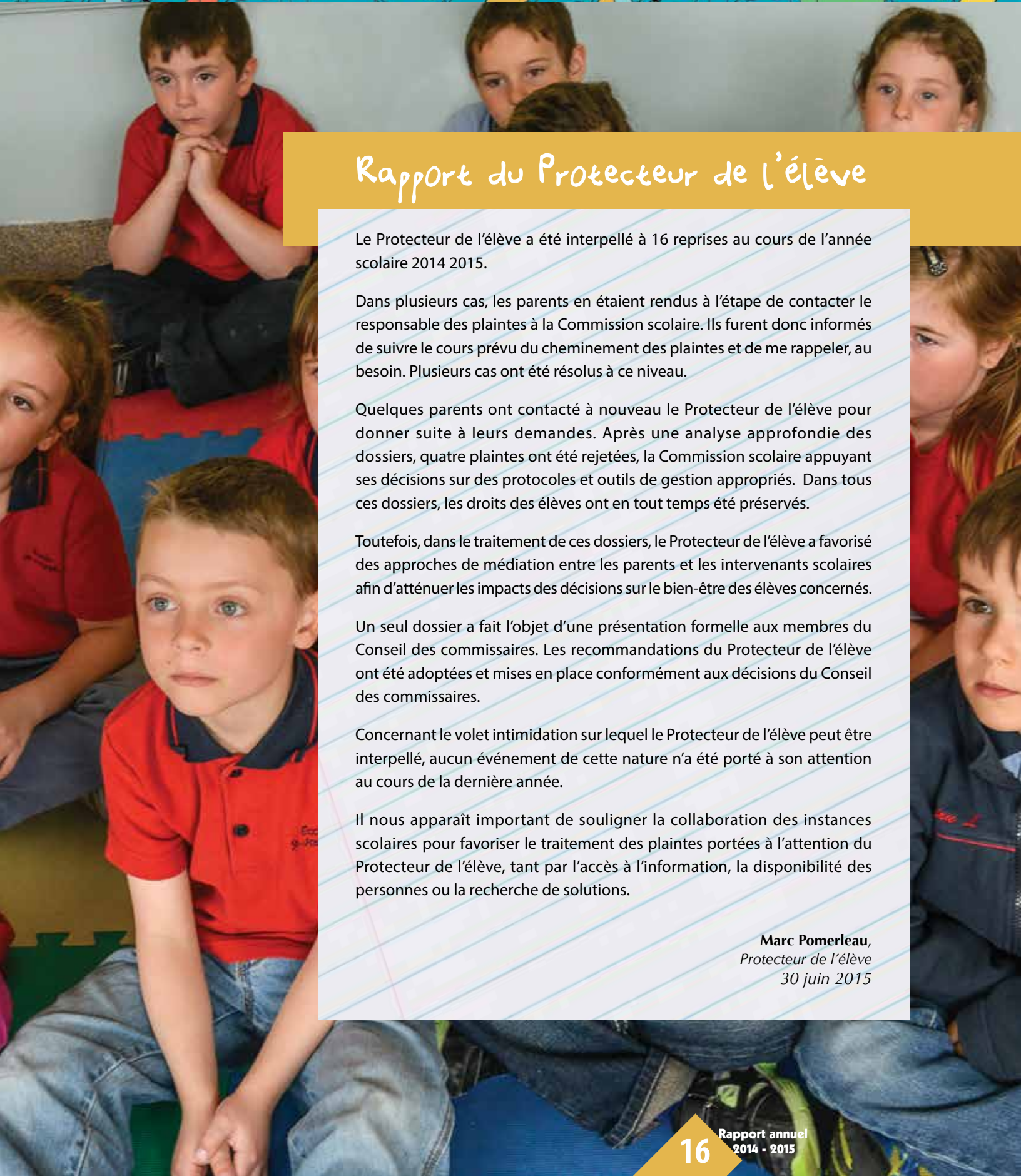




Le tableau suivant présente les objectifs et cibles à atteindre ainsi que les résultats obtenus en 2014-2015.

	Buts	Objectifs	Cibles 2014-2019	Résultat 2014-2015
1	L'augmentation de la qualification et de la diplomation avant l'âge de 20 ans	1.1 D'ici 2019, augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans pour atteindre 82 %	82,0 %	77,0 %
		1.2 D'ici 2019, maintenir à 10 % ou moins le taux de sorties sans diplôme ni qualification	10,0 % ou moins	9,6 %
2	L'amélioration de la maîtrise de la langue française	2.1 D'ici 2019, atteindre au moins 90 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats pour l'ensemble des niveaux du primaire	90,0 %	Lecture : 91,6 % Écriture : 92,5 %
		2.2 D'ici 2019, atteindre au moins 80 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats de fin d'année de secondaire 1 à 5	80,0 %	Lecture : 82,6 % Écriture : 82,4 %
3	L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	3.1 D'ici 2019, atteindre un taux global de qualification des élèves HDAA de 72 %	72,0 %	78,0 %
4	L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire	4.1 D'ici 2019, augmenter à 60 % le pourcentage d'élèves qui respectent le niveau d'activité physique recommandé	60,0 %	53,0 %
		4.2 D'ici 2019, augmenter à 70 % le nombre de jeunes qui pensent que l'école accorde de l'importance à la saine alimentation	70,0 %	60,0 %
		4.3 D'ici 2019, s'assurer que 100 % des écoles aient un système de communication fonctionnel	100,0 %	54,0 %
		4.4 D'ici 2019, s'assurer que plus de 95 % des élèves affirment se sentir en sécurité dans leur école	95,0 %	84,6 %
5	L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	5.1 D'ici 2019, maintenir à plus de 7 % le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre Commission scolaire en formation professionnelle par rapport à la clientèle totale des jeunes du secondaire	7,0 %	8,1 %

	Buts	Objectifs	Cibles 2014-2015	Résultat 2014-2015
6	L'engagement et la collaboration de la famille dans la réussite des élèves	6.1 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première rencontre de septembre avec les titulaires : <ul style="list-style-type: none"> Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire Atteindre 65 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire 	Primaire : 82,0 % Secondaire : 54,0 %	Primaire : 84,0 % Secondaire : 53,0 %
		6.2 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première visite de parents suite au premier bulletin de novembre : <ul style="list-style-type: none"> Maintenir à 90 % le taux de participation moyen d'ici 5 ans au primaire Atteindre 75 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire 	Primaire : 90,0 % Secondaire : 65,0 %	Primaire : 93,9 % Secondaire : 75,7 %
		6.3 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Deuxième visite de parents sur invitation suite au second bulletin : <ul style="list-style-type: none"> Atteindre 95 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire 	Primaire : 87,0 % Secondaire : 80,0 %	Primaire : 93,5 % Secondaire : 75,33 %
		6.4 Portail Édu-Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Atteindre 90 % des parents qui adhèrent et consultent le portail Édu-Groupe 	Au départ : 17,9 %	31,8 %
7	La collaboration entre le milieu scolaire et les partenaires (santé et services sociaux, municipaux, économiques, communautaires, etc.)	7.1 Faire connaître à l'ensemble des gestionnaires les partenaires qui peuvent collaborer avec le milieu scolaire	Élaborer un bottin des organismes	Pour l'année 14-15, le bottin n'a pas été élaboré, mais le sera au début de l'année scolaire 15-16
8	L'insertion professionnelle du personnel	8.1 Appliquer la procédure d'accueil à tous les nouveaux employés à l'intérieur de leur premier mois de travail	100 % des nouveaux employés	100 %
		8.2 Accompagner tous les employés qui changent de fonctions ou de lieu de travail selon la procédure établie	100 % des employés qui ont changé de fonction	92,0 %
	Buts	Objectifs	Cibles 2014-2019	Résultat 2014-2015
9	La qualité de vie au travail et la reconnaissance	9.1 Que 90 % de notre personnel considère que la qualité de vie au travail est adéquate à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	90,0 %	87,0 %
10	Contribution au développement des entreprises et des individus par une offre de services adaptée aux besoins en FGA et en FP	10.1 Maintenir l'offre de services adaptés de la formation générale des adultes d'ici 5 ans.	Maintenir l'offre	Plus de 12 offres de services
		10.2 Augmenter l'offre de services adaptés de la formation professionnelle de 7 activités à 12 activités d'ici 5 ans	Offre de 7 à 12 services adaptés	8 services offerts
11	Représentation administrative et politique auprès des organismes municipaux, politiques, économiques, socioculturels, santé et services sociaux, communautaires, scientifiques et sportifs	11.1 Maintenir la représentation administrative à 19 activités d'ici 5 ans	Maintenir la représentation administrative	L'ensemble des représentations a été maintenu
		11.2 Maintenir la représentation politique à 9 activités d'ici 5 ans	Maintenir la représentation politique	L'ensemble des représentations a été maintenu



Rapport du Protecteur de l'élève

Le Protecteur de l'élève a été interpellé à 16 reprises au cours de l'année scolaire 2014 2015.

Dans plusieurs cas, les parents en étaient rendus à l'étape de contacter le responsable des plaintes à la Commission scolaire. Ils furent donc informés de suivre le cours prévu du cheminement des plaintes et de me rappeler, au besoin. Plusieurs cas ont été résolus à ce niveau.

Quelques parents ont contacté à nouveau le Protecteur de l'élève pour donner suite à leurs demandes. Après une analyse approfondie des dossiers, quatre plaintes ont été rejetées, la Commission scolaire appuyant ses décisions sur des protocoles et outils de gestion appropriés. Dans tous ces dossiers, les droits des élèves ont en tout temps été préservés.

Toutefois, dans le traitement de ces dossiers, le Protecteur de l'élève a favorisé des approches de médiation entre les parents et les intervenants scolaires afin d'atténuer les impacts des décisions sur le bien-être des élèves concernés.

Un seul dossier a fait l'objet d'une présentation formelle aux membres du Conseil des commissaires. Les recommandations du Protecteur de l'élève ont été adoptées et mises en place conformément aux décisions du Conseil des commissaires.

Concernant le volet intimidation sur lequel le Protecteur de l'élève peut être interpellé, aucun événement de cette nature n'a été porté à son attention au cours de la dernière année.

Il nous apparaît important de souligner la collaboration des instances scolaires pour favoriser le traitement des plaintes portées à l'attention du Protecteur de l'élève, tant par l'accès à l'information, la disponibilité des personnes ou la recherche de solutions.

Marc Pomerleau,
Protecteur de l'élève
30 juin 2015

Éléments relatifs à l'intimidation et à la violence à l'école

Nature des événements¹ déclarés par les directions d'école à la directrice générale et proportion des plaintes déposées auprès du protecteur de l'élève

« La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève ».

(Extrait de la Loi sur l'Instruction Publique du Québec LIP)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

École	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)
Antoine-De Saint-Exupéry	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Charles-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
De l'Odyssee/Lafontaine	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
De l'Odyssee/Dominique-Racine	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Jean-Fortin	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Médéric-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologiques (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

École	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)
Antoine-De Saint-Exupéry	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Charles-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
De l'Odyssee/Lafontaine	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
De l'Odyssee/Dominique-Racine	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Jean-Fortin	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			
Médéric-Gravel	Cinq événements ou moins déclarés au directeur général			

Proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève : **0 %**

¹ **Rappel** : les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que décrits à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

Principaux indicateurs de réussite

Extrait des indicateurs nationaux

Le tableau ci-dessous présente le portrait actuel de la Commission scolaire à partir des indicateurs les plus significatifs de la réussite scolaire.

		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
		CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc	CSRS	Qc
<i>Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire</i>																	
1	T	3,7	9,6	3,2	9,9	4,4	10,8	4	11,1	5,3	11,6	4,8	11,5	4,7	11,5	-	-
	F	2,7	7,8	2,5	8,1	4,4	8,7	2,1	9,1	4,2	9,5	3,4	8,5	3,4	9,6	-	-
	G	4,6	11,4	3,9	11,8	4,4	12,9	5,8	13,1	6,2	13,7	6,2	13,4	5,9	13,3	-	-
<i>Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)</i>																	
2	T	81,9	78,1	86,4	79,8	86,9	80,7	87	81,3	85,5	81,8	88	82,5	87,8	82,6	89,9	83,1
	F	84,6	80,4	88,9	81,7	85,5	82,8	84,7	83,5	80,7	84,3	86,7	84,9	88,5	84,8	91,5	85,4
	G	80,9	77	85,5	78,8	87,7	79,7	87,9	80,2	87,4	80,6	88,5	81,2	87,5	81,5	89,2	81,9
<i>Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5</i>																	
3	T	76,8	77	70,4	77,2	75,8	79,1	73,7	78,1	75,6	77,3	77,6	77,9	75,7	78,5	-	-
	F	80,5	80,5	74,4	80,4	77	82,5	78,5	81,6	80	81,2	80,7	-	82,9	-	-	-
	G	72,5	73,2	66	73,8	74,3	75,3	68,9	74,2	70,6	72,7	74,3	-	67,6	-	-	-
<i>Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification</i>																	
4	T	85,9	79,7	89,7	81,6	87,7	82,6	90,3	83,8	90,8	83,8	90,4	84,8	90,3	83,7	-	-
	F	90,3	84,4	90,3	85,7	88,5	86,4	91,9	87,4	93,4	84,6	92,7	-	92,8	-	-	-
	G	80,9	74,8	89	77,4	86,7	78,5	88,8	79,9	87,9	77	88,1	-	87,5	-	-	-
<i>Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)</i>																	
5	T	14,1	20,3	10,3	18,4	12,3	17,4	9,7	16,2	9,2	16,2	9,6	15,2	9,7	16,3	-	-
	F	9,7	15,6	9,7	14,3	11,5	13,6	8,1	12,6	6,6	15,4	7,3	-	7,2	-	-	-
	G	19,1	25,2	11	22,6	13,3	21,5	11,2	20,1	12,1	23	11,9	-	12,5	-	-	-
<i>Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)</i>																	
6	T	21,9	45,4	15	47,5	16,9	49	24,4	51,3	39,4	53	35,9	57,2	44,2	59,2	49,6	61,9
	F	21,7	46,5	16,7	49	19	50	26	53	39,3	54,3	34,7	58,5	47,6	-	55,6	-
	G	22	44,8	14	46,6	15,8	48	23,5	50,4	39,4	52,3	36,5	56,2	42,5	-	46,6	-
<i>Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)</i>																	
7	T	75,2	77,3	78,6	79,1	72,5	79,6	73,3	80,1	74	80,5	-	-	-	-	-	-
	F	78,5	77,2	76,4	78,5	74,8	79,4	74,9	-	73,5	-	-	-	-	-	-	-
	G	71,8	77,4	81	79,7	69,9	79,8	71,5	-	74,5	-	-	-	-	-	-	-
<i>Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</i>																	
8	T	41,7	34,1	45,2	33,8	40,6	31,3	39,9	30,7	42,6	31,1	37,7	-	37,3	-	-	-
	F	35,7	27,9	37,2	28,1	34	26,4	31,5	25,2	37,7	24,8	32,3	-	29,8	-	-	-
	G	47,8	39	54,1	38,4	48,2	35,4	50	35,3	48,5	36,2	44,3	-	45,8	-	-	-
<i>Total des effectifs en formation générale adulte</i>																	
9	Ttl	2613	186110	3575	222360	4269	242994	4225	240406	3416	234538	3522	240492	3310	237248	-	-
	Var.	8,40%	1,88%	36,80%	19,48%	19,40%	9,28%	-1,03%	-1,06%	-19,15%	-2,44%	3,10%	2,54%	-6,02%	-1,35%	-	-

Constats

1

4,7 % des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins un an pendant leur parcours au primaire. Cette donnée de 2013-2014 constitue une amélioration de 10,4 points de pourcentage comparativement à l'année 2000-2001, alors que 15,1 % des élèves accumulaient des retards.

À la fin des six années que dure normalement le cours primaire, les enfants ne devraient être âgés que de 12 ans et moins. Un élève âgé de 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé.

2

Le taux de décrocheurs (élèves sortant sans diplôme ou qualification) est de 9,7 % en 2013-2014 comparativement à celui du Québec qui se chiffre à 16,3 %. Les données peuvent être comparées à partir de 2008-2009. Le taux de décrochage était alors de 10,3 % pour notre commission scolaire.

Le calcul du taux de décrocheurs a été modifié en considérant les inscriptions dans l'année complète suivant celle de l'arrêt des études secondaires sans l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue par le MEESR.

3

Le pourcentage des élèves HDAA du secondaire intégré s'est amélioré. Il est passé de 16,9 % en 2009-2010 à 49,6 % en 2014-2015. Au Québec, le taux est de 61,9 %.

4

Selon les données 2010-2011, 73,3 % de nos élèves en formation professionnelle sortent avec un diplôme et 74,0 % en font de même en 2011-2012.

5

Le pourcentage de nos nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 42,6 % en 2011-2012 comparativement à 31,1 % pour l'ensemble du Québec. Ce taux diminue à 37,7 % en 2013-2014 et à 3,73 % en 2013-2014.

6

En formation générale des adultes, on remarque une diminution du nombre total des effectifs en 2011-2012. C'est la baisse la plus importante depuis plusieurs années. Par la suite, une légère hausse survient en 2012-2013, soit 3,10 %, suivie d'une baisse en 2013-2014 qui est de 6,02 %.

Note : la mise à jour annuelle de ces statistiques nous permet d'évaluer la pertinence de nos actions et leurs effets sur la réussite des élèves.





Actions et décisions

du Conseil des commissaires en 2014-2015

L'année 2014-2015 a été marquée par deux changements importants : le départ à la retraite de Mme Liz Simard-Gagné et la tenue d'élections scolaires avec une présidente ou un président élu au suffrage universel.

En effet, après bon nombre d'années à la présidence du Conseil des commissaires, l'heure de la retraite a sonné pour Mme Gagné... Retraite bien méritée! La présidente sortante a par ailleurs reçu la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour souligner son implication dans le milieu de l'Éducation.

Pour 2014, la Loi sur les élections scolaires a été modifiée et prévoit l'élection de la présidence au suffrage universel et non plus par les pairs. Ce mode d'élection a fait en sorte d'amener l'ensemble des électeurs du territoire aux urnes afin d'élire non seulement des commissaires dans chacune des circonscriptions mais également un président. Monsieur Antonin Simard est donc devenu le premier président élu au suffrage universel à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Sur un plan plus administratif, il faut rappeler que l'année scolaire 2014-2015 a débuté par l'adoption d'un budget déficitaire, conséquence des compressions budgétaires subies par la CSRS au cours des dernières années. Un plan de redressement mis en œuvre peu de temps après a permis un retour à l'équilibre budgétaire.

Pour maximiser les économies, le Conseil a décidé d'autoriser une plus grande participation à des achats regroupés. Pour une troisième année consécutive, il a par ailleurs accepté le renouvellement d'un programme de départ volontaire, permettant de diminuer ses effectifs et, ainsi, de réduire la masse

salariale de l'organisation. En outre, les commissaires ont autorisé la mise en place de plusieurs mesures de diminution des coûts ou d'augmentation des revenus qui avaient été recommandées dans le rapport du comité permanent budgétaire.

Du côté des ententes conclues avec certains organismes socio-économiques de son territoire, le conseil a signé des accords relatifs au programme Sport-Études pour les disciplines hockey, judo et golf. Il a également appuyé la ville d'Alma pour l'obtention des Jeux du Québec, Hiver 2017, et il a accepté le protocole d'entente de prêt de bâtiments en cas de sinistre avec Ville de Saguenay.

Au cours de l'année, les commissaires ont interpellé à quelques reprises les élus des différents paliers de gouvernement. Ils ont transmis à tous les députés provinciaux la résolution adoptée dénonçant le projet d'abolition des élections scolaires et blâmé le manque de respect démontré par le gouvernement envers les candidats aux élections scolaires 2014. Ils ont aussi fait connaître la résolution votée en réaction aux propos du ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, concernant la clientèle des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Ils ont acheminé une lettre au successeur de M. Bolduc à l'Éducation, M. François Blais, lui demandant de faire confiance aux élus scolaires. Enfin, ils ont fait savoir à ce même ministre qu'ils s'opposent à Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs.

Le conseil des commissaires a terminé l'année avec la nomination d'un nouveau directeur général, M. Stéphane Côté, suite au départ à la retraite de la directrice générale, Mme Christine Tremblay.



Bilan des états financiers au 30 juin 2015

	Au 30 juin 2015	Au 30 juin 2014
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	369 492,95 \$	370 898,49 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	16 349 795,04 \$	15 042 270,48 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	608 828,00 \$	- \$
Subvention à recevoir - financement	23 987 308,21 \$	25 437 578,15 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 392 307,73 \$	987 327,43 \$
Débiteurs	1 517 853,73 \$	1 225 885,23 \$
Stocks destinés à la revente	197 683,50 \$	209 869,07 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	44 423 269,16 \$	43 273 828,85 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires	9 200 000,00 \$	4 700 000,00 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 335 651,11 \$	16 000 131,47 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 840 663,28 \$	1 287 476,66 \$
Revenus perçus d'avance	197 484,39 \$	273 656,73 \$
Provision pour avantages sociaux	5 952 402,97 \$	5 822 809,46 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	119 073 221,59 \$	114 511 891,70 \$
Autres passifs	667 502,75 \$	455 054,94 \$
TOTAL DES PASSIFS	153 266 926,09 \$	143 051 020,96 \$
DETTE NETTE	(108 843 656,93 \$)	(99 777 192,11 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	115 505 001,65 \$	106 694 987,95 \$
Stocks de fournitures	613 166,01 \$	671 361,44 \$
Frais payés d'avance	52 354,00 \$	78 332,20 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	116 170 521,66 \$	107 444 681,59 \$
Surplus accumulés au début	7 667 489,48 \$	7 803 594,00 \$
Déficit de l'exercice	(340 624,75) \$	(136 104,52) \$
SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN	7 326 864,73 \$	7 667 489,48 \$

Comparatif 2014-2015

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

En référence à l'Article 20

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, commence le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.



	JANVIER À MARS							
	Heures travaillées		Heures supplémentaires		Total d'heures rémunérées		Nombre d'employés	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Personnel d'encadrement	30 681,79	30 253,70	0	0	30 681,79	30 253,70	69	68
Personnel professionnel	40 218,61	40 196,78	7,70	39,00	40 226,31	40 235,78	95	98
Personnel infirmier	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel enseignant	400 170,80	404 535,21	25,58	8,13	400 196,38 ¹	404 543,33 ¹	1243	1245
Personnel de bureau, technicien et assimilé	187 273,23	187 042,05	504,80	350,13	187 778,03	187 392,18	597 ²	627 ²
Agents de la paix	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvriers, personne d'entretien et de service	48 451,83	47 274,97	1 385,05	1 454,40	49 836,88	48 729,37	115	112
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	706 796,27	709 302,70	1 923,13	1 851,66	708 719,40	711 154,36	2 119	2 150
						+ 2 434,96		

¹ L'écart de 2 434,96 heures entre les deux périodes s'explique par l'ajout des heures travaillées par le personnel enseignant dans le champ d'enseignement du primaire.

² Même si le nombre d'heures est similaire entre les deux périodes, nous remarquons une augmentation du nombre d'employés dans le corps d'emploi d'éducatrice en service de garde en lien avec des ajouts de plusieurs postes de moins de 15 heures/semaine dû à une augmentation de la clientèle au primaire.

Contrats de services

comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2015

Fournisseur	Nombre de contrats	Valeur des contrats
Contrats de services avec une personne physique ³	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ⁴	21	2 627 476,55 \$
Total	21	2 627 476,55 \$

³ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

⁴ Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



FORCES AVENIR

FORCES AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement de la jeunesse dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique, contribuant à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde. De janvier à juillet, chaque semaine, FORCES AVENIR fait connaître un élève, un groupe d'élèves ou un membre du personnel d'une école secondaire s'étant démarqué par son engagement ou sa persévérance.

Cap Avenir

École primaire et secondaire Fréchette
Finaliste, AVENIR Projet engagé



À l'arrière : Marc-Antoine Tremblay, Jean-Christophe Gagné, Thomas Dufresne.
À l'avant : Marylyn Boudreault, enseignante, Julie-Pier Lavoie, Alycia Houde, Marie-Josée Desbiens, Vincent Boulay, Dominique Lavoie et Line Fortin, directrice de l'école Fréchette. Absente sur la photo : Tania Laberge.

Des élèves engagés à s'outiller pour garder le cap sur la réussite au moment de quitter le nid familial

Quitter le nid familial constitue une grande étape de la vie. Cette étape, les finissants de l'école primaire et secondaire Fréchette, à L'Anse-Saint-Jean, la vivent très tôt dans leur parcours. Leur municipalité étant éloignée des centres où les établissements d'enseignement postsecondaire ont pignon sur rue, ces jeunes doivent partir de la maison tôt pour poursuivre leurs études. Pour aider ces jeunes, l'école a créé un projet novateur, Cap Avenir, une initiative mise sur pied pour outiller les jeunes en vue de cette étape majeure. Budget, alimentation, sécurité, relations interpersonnelles, santé, équilibre : toutes les dimensions du quotidien sont abordées. Bienvenue à l'école de la vie!

Comité média engagé

École secondaire De l'Odysée / Dominique-Racine
Finaliste, AVENIR Projet engagé



De gauche à droite : Jean-Simon Gagné-Nepton, Jean-David Desbiens, Christina Ferland, Marilou Pilote, Alexandre Martin, Gabrielle Bédard, Félix Laliberté.

Des élèves engagés à médiatiser les bons coups des jeunes de leur école

Entre les murs de l'école, les jeunes multiplient les projets, donnent au suivant, épousent diverses causes. C'est justement parce que ces réussites restent trop souvent dans l'ombre que Gabrielle Bédard et une quinzaine d'autres élèves de la troisième à la cinquième année du secondaire ont décidé de jeter un peu de lumière sur leurs projets, par l'entremise du Comité média engagé. Ils déboulonnent ainsi certains mythes dont celui selon lequel les jeunes sont centrés sur eux-mêmes et refusent de s'engager.

Expédition.226

École De l'Odysée/Lafontaine
Finaliste, AVENIR Projet engagé



À l'arrière : Daniel Asselin, technicien en éducation spécialisée, Alicia Fortin, Christopher Gagné, Étienne Guay, Sophie Tremblay, Pier-Yan Tremblay-Lavoie, Mireille Plourde, enseignante.
À l'avant : Annie Beaulieu, enseignante, Gabriel Hébert, William Simard, Nathan Tremblay, Jessica Lalancette, Cassandra Aubin, Martin Lalancette.

Des élèves engagés à oser le camping d'hiver pour se mettre à l'épreuve et développer leurs compétences

Composer avec la dysphasie, un trouble neurologique qui affecte le langage et la compréhension, est un défi quotidien pour les élèves de la classe langagière de l'école secondaire De l'Odysée/Lafontaine. Leur enseignante, Annie Beaulieu, mise sur des modes d'apprentissage novateurs et stimulants qui les poussent à mieux se connaître eux-mêmes et à découvrir ce dont ils sont capables. La classe prépare un séjour en camping d'hiver et les 12 jeunes aventuriers mettent la main à la pâte pour être fin prêts à vivre cette expérience hors du commun. Trois jours et deux nuits en plein air en février : quand ce groupe d'élèves décide de sortir de sa zone de confort, il ne le fait pas à moitié!

Félix Laliberté

École De l'Odyssee/Dominique-Racine
Finaliste, AVENIR Élève persévérant



Un élève engagé à exploiter son plein potentiel en surmontant son anxiété chronique

Réussite et engagements scolaires, pratique de plusieurs sports, activités avec le corps de cadets, bénévolat... L'agenda de Félix est bien rempli. Le potentiel, la détermination et la capacité d'organisation de cet étudiant de quatrième secondaire lui permettent d'avancer dans la vie avec équilibre. Cette capacité à multiplier les défis et à accumuler les succès n'a pas toujours été au rendez-vous car, dès le début du secondaire, il fait face à un problème d'anxiété chronique. Sa planche de salut : un traitement médical adéquat, une fine connaissance de ses limites et une soif de vivre intarissable. Ce jeune sportif qui aime se dépenser, voire se surpasser, peut aujourd'hui envisager l'avenir avec confiance et aspirer à faire carrière en tant que policier.

Ismaël Rahem

École secondaire De l'Odyssee/Dominique-Racine
Finaliste, Avenir Élève engagé



Un élève engagé à faire redécouvrir la musique classique

Le quotidien d'Ismaël Rahem est composé de portées, de notes et de mélodies. Pour lui, jouer de la musique est plus qu'une passion : c'est un mode de vie. Et pour cause! Jour après jour, pendant plus de trois heures, il joue de la guitare et du hautbois, ses deux instruments de prédilection, et parfait son art. Son rêve? Parcourir le monde pour offrir sa musique à des publics de toutes les cultures. D'ici là, Ismaël joue sur de nombreuses scènes de la région et harmonise magnifiquement la réussite scolaire, la pratique de sports et l'équilibre personnel.

Charles Tremblay

École secondaire Charles-Gravel
Finaliste, AVENIR Élève engagé



Un élève engagé à mettre son leadership et sa vivacité d'esprit au service de la vie étudiante de son école

Charles Tremblay est de la trempe des leaders. Charismatique et communicateur hors pair, il fait partie de ces personnes qui mobilisent les autres, qui les influencent, qui les inspirent. Charles a subi près de vingt opérations au cerveau qui ont graduellement mené à une perte majeure de sa vision. Mieux que personne, il sait que, avec une bonne dose de détermination, on peut atteindre ses objectifs, quels qu'ils soient. Le sien : devenir premier ministre du Canada, rien de moins!

Harry Tremblay

École secondaire Charles-Gravel
Finaliste, Avenir Personnel engagé



Un enseignant engagé à offrir un tremplin pour le passage au secondaire de jeunes au parcours difficile

À la barre du programme Passage, qui propose un enseignement sur mesure aux jeunes de 15 à 18 ans dont la réussite scolaire est compromise, Harry Tremblay fait preuve d'une créativité sans bornes pour accompagner les élèves sur le chemin du succès et faire jaillir ce qu'ils ont de meilleur à offrir. Résultat : la quasi-totalité de ces jeunes termine le programme avec la motivation nécessaire pour obtenir leur diplôme d'études secondaires ou pour pratiquer un métier qui les passionne.

Règlement relatif

au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSRS

PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un guide de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destiné à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du conseil, d'une séance de comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et

à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du conseil et/ou du comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.

4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou du secrétaire général.

4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.

4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.

4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.

4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discrimination comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie

4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le conseil des commissaires et le comité exécutif.

4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.

4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.

4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.

4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.

4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.

4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.

4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.

4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son conseil et son comité exécutif.

4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en conseil ou en comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5 Relations avec le public

4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.

4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.

4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.

4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.

4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas

reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le **formulaire apparaissant en annexe I**.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :
 - 5.6.1. Au regard de l'argent
 - avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
 - 5.6.2. Au regard de l'information
 - utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
 - 5.6.3. Au regard de l'influence
 - utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
 - 5.6.4. Au regard du pouvoir
 - abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. MÉCANISME D'APPLICATION

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu. (Réf. : article 175.1 de la LIP – 5^e paragraphe).
- 6.2. **Sanctions**

La loi prévoit, entre autres, les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

 - 6.3.1. Avis verbal :

en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
 - 6.3.2. Avis écrit :

en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
 - 6.3.3. Blâme :

en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
 - 6.3.4. Participation aux comités :

en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
 - 6.3.5. Coupeure de rémunération :

exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupeure de rémunération d'un commissaire.

- 6.3.6. Suspension : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires.

7. LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).
- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général : 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2. Tél. : 418 698-5000.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires, soit le 8 mai 2007.

10. ABROGATION

- 10.1 Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.

MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction Publique, le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Pour l'année scolaire 2014-2015, aucun manquement n'a été traité.



Partenaire
de la réussite !



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Préparé par l'équipe de la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2 | 418 698-5000

www.csrsguenay.qc.ca